

PUBLICATION SGS #4  
AERODROME D'AIX-LES-MILLES



## Circulation à pied sur l'aire de trafic

Lors de sa dernière venue sur site, l'Aviation Civile a constaté que la ligne de sécurité séparant la zone hangars du parking avion côté est de l'aérodrome s'était effacée et que les flux de circulation des piétons et des véhicules légers (trotinettes) pouvaient empiéter sur l'aire de trafic. Une ligne de sécurité sera tracée le long de la zone hangars lors de la réfection du marquage au sol sur le parking avion Est.

Il a aussi été relevé que des piétons circulaient sur l'aire de trafic sans gilet jaune. Le port du gilet jaune vous rend visible et est fortement recommandé pour des questions de sécurité.

### 1) Cheminement des piétons et véhicules légers

Les piétons et véhicules légers doivent donc circuler le long des hangars, le reste de l'aire de trafic (parking avion) étant réservé aux évolutions et au stationnement des aéronefs.



### 2) Port du gilet à haute visibilité



Le port du gilet à haute visibilité est **fortement recommandé sur l'aire de trafic**

Cette mesure vise à être visible sur l'aire de trafic afin d'éviter tout incident lors de l'évolution des aéronefs sur l'aire de trafic.